



Reprise d'activité et droit administratif

Par **samour**, le **25/02/2008** à **13:10**

bjrs , je voudrais reprendre l'entreprise de ma patronne en boulangerie mais il y a trops de personelles qui doit licencier? Si c moi est-je droit a une aide ? Y a t-il un montant minimun a donner alors que le C.A.est de 300milles euros ? Un garant est -il obligatoire ?Je voudrais installer une machine en plus.Quel sont les aides que je peux avoir ? Alors que je n'ais pas d'argent devant moi , est-ce que c possible ? Merçi beaucoup en attente de votre répose . Mr Samour